

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
13 septembre 2016
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-dixième session
Point 34 de l'ordre du jour
Prévention des conflits armés

Conseil de sécurité
Soixante et onzième année

**Lettre datée du 8 septembre 2016, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la République populaire démocratique de Corée
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration d'un porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée, publiée le 7 septembre 2016, au sujet de la déclaration à la presse faite le 6 septembre 2016 par le Conseil de sécurité (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 34 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

(Signé) **Ja Song Nam**
L'Ambassadeur,
Représentant permanent



**Annexe à la lettre datée du 8 septembre 2016 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la République populaire démocratique de Corée
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration faite par un porte-parole du Ministère
des affaires étrangères de la République populaire
démocratique de Corée**

Pyongyang, le 7 septembre (Agence centrale de presse coréenne) – Un porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée a donné la réponse ci-après à la question posée par l'Agence centrale de presse coréenne, le mercredi 7 septembre 2016, sur le fait que le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies était en désaccord avec la République populaire démocratique de Corée à propos des manœuvres effectuées dans le cadre du programme de missiles balistiques :

Le 6 septembre, au Conseil de sécurité, les États-Unis et leurs adeptes ont une nouvelle fois concocté une déclaration à la presse dans laquelle ils ont condamné les mesures que la République populaire démocratique de Corée a prises pour renforcer ses capacités de dissuasion nucléaire à des fins de légitime défense.

La République populaire démocratique de Corée rejette catégoriquement cet acte intolérable qui porte atteinte à sa dignité, à son droit à l'existence, à sa souveraineté et à son droit à la légitime défense.

Comme par le passé, le récent tir de missile balistique de l'armée populaire coréenne a été couronné de succès et n'a en aucune façon nui à la sécurité des pays voisins non plus qu'à celle des eaux internationales.

Le Conseil de sécurité ne trouve rien à redire aux actes de brigandage perpétrés par les États-Unis, lesquels se livrent à des manœuvres offensives de guerre nucléaire après avoir déployé dans la péninsule coréenne de gigantesques moyens de guerre nucléaire, des armes stratégiques notamment, mais il s'émeut des mesures de légitime défense que la République populaire démocratique de Corée a tout lieu de prendre. Cela est totalement illogique.

Plus le Conseil de sécurité critique avec violence les mesures de légitime défense prises à juste titre par la République populaire démocratique de Corée, se rangeant ainsi aux côtés du grand pourfendeur de la paix et de la sécurité dans la péninsule coréenne que sont les États-Unis, plus il dévoile son vrai visage aux yeux de la communauté internationale, à l'évidence celui d'une entité inique et bonne à rien.

Dans le prolongement de ses remarquables succès, la République populaire démocratique de Corée va continuer de renforcer progressivement sa force nucléaire au cours de cette année historique qui commencé avec l'explosion solennelle de la première bombe H d'une Corée inspirée par le djoutché.